

## **Engagement #56 : Lutter contre la désinformation**

Date de début et de fin de l'engagement :

1er juillet 2021 – 30 juin 2023

Agence / acteur d'exécution principal

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

### **Description de l'engagement**

#### **Quel est le problème public que l'engagement réglera ?**

Les opportunités en termes d'expression, d'information, et d'échange de développement des compétences et des savoirs qu'offre l'espace informationnel numérique aux citoyens s'accompagnent de risques parmi lesquels figure la circulation, intentionnelle ou non, de fausses informations. En particulier, celles d'entre elles qui sont susceptibles de troubler l'ordre public ou les scrutins électoraux représentent un enjeu démocratique et social crucial, en ce qu'elles peuvent mettre en péril la santé et la sécurité des citoyens (ex. : fausses informations sur la COVID-19) ou influencer sur l'expression de leur voix démocratique par le vote (ex. : fausses informations diffusées dans le but de manipuler les électeurs et d'orienter un scrutin). Les fausses informations de nature économique peuvent également affecter le bon fonctionnement de la société.

L'existence de contenus de fausses informations sur internet est, en soi, un problème majeur ; néanmoins, les risques qu'ils représentent sont susceptibles d'être considérablement accrus lorsqu'ils sont diffusés de façon massive et rapide (quand bien même il existe des analyses divergentes sur leur impact réel). Ce phénomène est en particulier rendu possible par les plateformes en ligne, notamment les réseaux sociaux, qui permettent le partage et la diffusion rapide d'un contenu par tout utilisateur auprès d'un public potentiellement très large.

La consommation de ces réseaux peut amener l'utilisateur à faire le constat empirique de phénomènes de désinformation, voire à lui donner le sentiment que ce type de contenus y circule particulièrement aisément. Néanmoins, la réalité de leur surreprésentation et de leur viralité supérieure à celle d'autres contenus, qui fait débat parmi les travaux existants, mériterait d'être questionnée afin de comprendre et d'étayer objectivement les causes de ce constat et, le cas échéant, de cette réalité, en tenant compte des différences de modèle entre les plateformes. De même, les facteurs conduisant à ce phénomène devraient être clairement identifiés et mieux compris, de manière globale et dans leur diversité, en considérant le rôle des différents intervenants (opérateurs, publics, utilisateurs influents, acteurs économiques, acteurs politiques, etc.).

#### **Quel est l'engagement ?**

Par la loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information, le législateur a imposé aux plus grandes plateformes en ligne un devoir de coopération dans la lutte contre la diffusion des fausses informations,

passant par la mise en oeuvre de moyens à cette fin. Il a confié au CSA la compétence d'assurer le suivi de cette obligation, d'édicter des recommandations à l'égard des opérateurs concernés et de superviser la mise en oeuvre des moyens en s'assurant de leur existence et de leur effectivité.

Il ne revient pas au CSA d'intervenir sur la présence effective de phénomènes de désinformation sur les services de plateformes. Pour autant, pour évaluer les mesures mises en oeuvre, il doit connaître, caractériser et comprendre les phénomènes de désinformation, notamment leur viralité. Pour ce faire, il dispose de moyens liés à l'exercice de la régulation (examen des moyens, dialogue et requêtes auprès des plateformes, des études qu'il peut réaliser en propre et des travaux réalisés par le monde de la recherche qui viennent nourrir sa connaissance de ces phénomènes.

Néanmoins, au vu, d'une part, de la complexité du phénomène, liée en particulier à la diversité de ses facteurs, des réseaux et des acteurs intervenants et, d'autre part, des disciplines, des compétences et des moyens nécessaires, tenter de comprendre et a fortiori, de chercher à résoudre le problème à l'échelle d'un seul acteur serait illusoire. Cela est d'autant plus vrai que le terme générique de « fausses informations » regroupe des pratiques et contenus divers dont la catégorisation fait débat et qui doivent être distingués ; ainsi, la diffusion d'une information dont la véracité est douteuse est à distinguer de la volonté délibérée de tromper, quand bien même ces deux réalités peuvent se recouper. Les phénomènes de viralité peuvent en être eux-mêmes de nature et d'ampleur très différentes.

Ces objectifs ne peuvent être atteints que grâce à une réflexion et une action plurielles impliquant non seulement les parties prenantes mais aussi le secteur académique et la société civile, à une échelle dépassant le strict cadre national.

Ainsi, afin de lancer cette réflexion commune, le CSA se propose d'animer et de prendre part à un dialogue multilatéral avec la société civile et le monde de la recherche, visant à faciliter :

- l'identification des pistes, hypothèses et sujets de recherche qui nécessiteraient un approfondissement ;
- l'identification des moyens, des freins et des contraintes à prendre en compte dans le cadre de cette recherche (tel que l'accès aux données et leur utilisation dans le respect des règles de protection des données personnelles des utilisateurs) et des leviers d'action ;
- la discussion sur la définition, la caractérisation et l'objectivation du ou des phénomènes de mésinformation et désinformation, et de leur viralité à une échelle globale ;
- la compréhension des facteurs de cette viralité en envisageant la problématique sous un angle international ;
- la proposition de solutions en vue de la lutte contre leur diffusion ;
- l'identification et le partage des outils, ressources et techniques développées par les participants ou des tiers pour étudier et/ou agir contre les phénomènes de fausses informations, et permettant à la société civile et aux citoyens de se saisir de ces enjeux et d'outils le cas échéant.

**Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?**

Dans un premier temps, au cours du second semestre 2021, le CSA mènera une phase préalable consistant à préciser et approfondir la problématique en identifiant les grandes questions, à l'aide de ses travaux déjà réalisés, d'une note de réflexion et d'une recherche commentée de la littérature existante. Ce document aura pour objectif de fournir une base de réflexion pour préparer et lancer le dialogue lors de la première réunion du forum.

Le CSA s'appuiera pour cela sur son Comité d'experts sur la désinformation en ligne.

Dans ce même temps, il identifiera les acteurs du monde académique et de la société civile susceptibles d'être intéressés par une participation au forum.

La deuxième étape sera amorcée par une première réunion du forum à l'horizon début 2022

Ce forum fera ensuite l'objet de réunions régulières, à un rythme qui pourrait être semestriel, pour faire état du travail et des réflexions accomplis par les uns et autres et confronter les approches, les problématiques identifiées, les résultats, et caractériser les contraintes rencontrées en tentant de formuler des solutions. En outre, ces réunions n'excluent pas – et même encouragent – le développement de partenariats entre participants sur la base des pistes de travaux identifiées dans le cadre du forum.

A long terme, d'autres acteurs pourraient être associés à ce forum.

#### **Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?**

Cet engagement poursuit un objectif de transparence, en permettant au monde académique et à la société civile un partage des préoccupations et actions de leurs membres. Il s'inscrit, en cela, dans la continuité d'actions d'ores et déjà menées par le CSA en faveur de la transparence des données publiques, telle que la publication sur son site internet du relevé des temps de parole comptabilisés sur les médias audiovisuels au titre du pluralisme<sup>1</sup> ainsi que la production d'études et analyses visant à améliorer la connaissance de ces phénomènes et sensibiliser les citoyens.

Il poursuit également un objectif citoyen en ce qu'il vise à améliorer les conditions du débat public dans l'espace informationnel numérique, en caractérisant un problème pour mieux l'identifier et tenter de le résoudre.

---

#### **Informations de contact**

##### **Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution**

Lucile Petit

Directrice des plateformes en ligne

Lucile.PETIT@CSA.FR